

# COMMUNE DE RICQUEBOURG

## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Du lundi 02/10/2023 à 18h45

**Présents** : Mme ANDRIEU Lysiane, Mme DEPUILLE Catherine, M. DE QUEIROZ-LEITE Frédéric, M. FAROUX Jean-Philippe, Mme GRANDGIRARD Myriam, Mme RENAUDOT Josiane, M. THERY Stéphane, M. VINCENT Alain,

**Absents** : M. BURETTE Loïc, M. LOMBARD Kévin.

**Absents Représentés par pouvoir** : Mme RENAUDIN Virginie (pouvoir à M. VINCENT Alain).

**Secrétaire de séance** : Mme DEPUILLE Catherine

*Le Quorum est atteint*

### Ordre du jour :

- *Délibération travaux remplacement des pompes de relevage rue du Général Leclerc*
- *DM N°1*
- *DM N°1 Service Assainissement*
- *Délibération Ventes de bois*
- *Délibération paiement Location de la salle des fêtes et Consommation électrique*
- *Délibération attribution prime inflation aux fonctionnaires agents communaux*
- *Délibération fixant le tarif des concessions au columbarium*
- *Vote positionnement sur les énergies renouvelables.*
- *SEZEO*
- *Noël*
- *Questions Diverses*

### PROCÈS VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le conseil Municipal approuve le Procès-verbal de la dernière réunion.

Monsieur le maire demande au conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le règlement du columbarium, à l'unanimité le conseil accepte.

#### 16-2023 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES POMPES DE RELEVAGE RUE DU GENERAL LECLERC

ADOPTÉ : à 8 pour et 1 contre (Mme GRANDGIRARD) et par vote à mains levées

#### 17-2023 DM N°1

ADOPTÉ : à 8 pour et 1 contre (Mme GRANDGIRARD) et par vote à mains levées

#### 18-2023 DM N°1 SERVICE ASSAINISSEMENT

ADOPTÉ : à 8 pour et 1 contre (Mme GRANDGIRARD) et par vote à mains levées

#### 19-2023 DELIBERATION VENTE DE BOIS

ADOPTÉ : à l'unanimité et par vote à mains levées

**20-2023 PAIEMENT LOCATION SALLE DES FETES et CONSOMMATION  
ELECTRIQUE**

**ADOPTÉ :** à l'unanimité et par vote à mains levées

**21-2023 VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**ADOPTÉ :** à l'unanimité et par vote à mains levées

**22-2023 DÉTERMINATION DU TARIF DE CONCESSION COLUMBARIUM**

**ADOPTÉ :** à l'unanimité et par vote à mains levées

**23-2023 RÈGLEMENT APPLICABLE AUX COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR  
DU CIMETIÈRE DE RICQUEBOURG**

**ADOPTÉ :** à l'unanimité et par vote à mains levées

**VOTE POSITIONNEMENT SUR ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie reçoit des demandes pour l'installation d'éoliennes sur le territoire communal et demande au conseil s'il maintient les termes de la délibération 30-2021 du 15 juillet 2021 à savoir l'interdiction des éoliennes sur le territoire de la commune.

Le conseil à l'unanimité maintient les termes de la dite délibération.

**SEZEO**

Monsieur le Maire informe que la subvention pour les candélabres demandée auprès du Conseil Départemental a été attribuée à SEZEO qui devait à l'origine faire les travaux. Après devis moins cher de la SICAE-Oise, les travaux ont été fait par cette même société et nous sommes dans l'attente d'une solution pour le versement de cette subvention.

**NOËL**

Monsieur le Maire propose cette année d'innover et de faire Noël au Cinéma de NOYON avec remise des cartes cadeaux et friandises aux enfants, inscrits préalablement, par le Père-Noël sur place. Le Conseil approuve cette proposition.

**Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le conseil que les chaises de la salle des fêtes ont été changées.
- Monsieur le Maire informe le conseil que les barrières et panneaux de circulation ont également été achetés.
- Monsieur le Maire informe le conseil que le frigo de la salle des fêtes étant H.S. la commune en a acheté un nouveau.
- Monsieur le Maire informe également le conseil de l'achat d'un tracteur tondeuse.
- Tous les travaux prévus (Ralentisseurs, candélabres et columbarium) étant terminés les demandes de paiements de subvention sont également demandées une avait déjà été réglée en décembre 2021, une est en attente comme dit plutôt dans le conseil puisqu'attribuée à SEZEO, une a été versée la semaine dernière et les autres sont en attentes de versements.

- Monsieur le Maire informe également le conseil sur le fait que 2 vitraux de l'église ont été endommagés, ce dommage est pris en charge par l'assurance.
- Monsieur le maire informe le conseil sur le fait qu'un poids lourds a déplacé le calvaire à l'entrée de Ricquebourg, il est prévu de le remettre en place. Pour se faire il faut contacter une entreprise car la commune ne possède pas le matériel nécessaire, n'ayant pas de tiers responsable l'assurance ne prends pas en charge cette opération. Monsieur le Maire propose d'étudier la possibilité de protéger ce calvaire par des barrières défensives.
- Monsieur le Maire informe le conseil que la douche du logement communal est à refaire des fuites étant apparues, il faut prévoir des travaux de remise en état.
- La caravane des jeux organisée par le Pays des Sources, qui a eu lieu le 27 juillet toute la journée, réussite le matin avec plus de participants que l'après-midi ceci du au mauvais temps. La commune avait organisé un goûter ce qui a été très apprécié.
- Suite à la visite de l'expert mandaté par le Tribunal Administratif d'Amiens et au compte-rendu fait par celui-ci, la SCI Cambie a commencé les travaux demandés afin de remettre en sécurité les murs de l'enceinte du château.
- Monsieur le Maire informe que la Mairie vient de recevoir l'affiche concernant le repas du Beaujolais qui aura lieu le 18 Novembre à la salle des fêtes à partir de 19h30, celui-ci est organisé par le comité des fêtes Ricquebourg en couleurs dont la présidente a été conviée à cette partie de conseil.
- Madame GRANDGIRARD demande à Madame DE QUEIROZ, présidente du Comité des fêtes Ricquebourg en couleurs, de faire un point sur la brocante. La brocante s'est déroulée sous une chaleur écrasante et a donc été moins fréquentée que l'an passé, le comité est malheureusement en déficit sur cette manifestation.
- Madame DE QUEIROZ annonce que la manifestation « HALLOWEEN » aura lieu le samedi 28 octobre à 10h sur la rue du général Leclerc, la rue du cimetière et la ruelle du parc comme l'an dernier.
- Madame RENAUDOT fait part à Monsieur le Maire et au conseil que l'épicerie solidaire ayant reçu trop de dons de livres pour enfants celle-ci en fait attribue une partie à la mairie pour les enfants de la commune.
- Madame GRANDGIRARD aborde le problème sur les places de stationnement situées devant son domicile et l'abus fait par les usagers du gîte. Monsieur le Maire rappelle que les places ont été étudiées avec les services de l'UTD celles-ci étant sur la RD, qu'elles sont publiques et uniquement interdites aux véhicules de plus de 3.5T. Monsieur le Maire a déjà pris contact avec le propriétaire du gîte afin de demander à ce que les camionnettes se garent sur le parking de la Neuville situé à quelques mètres de là, mais il ne peut en aucune façon les y obliger, celles-ci étant inférieur à 3.5T. La seule obligation étant de respecter les emplacements et de ne pas déborder. Un flyer sera fait en ce sens pour tous les administrés. Madame GRANDGIRARD s'est emportée et a quitté la réunion de conseil en claquant la porte de la mairie après avoir traité les membres du conseil ainsi que le maire « de bande d'abrutis ».

---

La séance est levée à 20h05.

---